



Régime fiscal appliqué aux entreprises étrangères

Elle vise à favoriser l'accès à la compréhension de la problématique de la double imposition internationale et le recours aux conventions fiscales internationales (accords de non double imposition)

Cette formation s'adresse aux cadres comptables & financiers, fiscalistes et gestionnaires au niveau des entreprises, banques et établissements financiers.

Objectifs de la formation

- Appréhender le cadre conceptuel concernant le régime fiscal appliqué aux entreprises étrangères
- Comprendre le rôle des conventions fiscales internationales
- Appréhender les obligations des entreprises étrangères et celles de la partie co-contractante algérienne
- Application des différents régimes fiscaux dans le cas d'une entreprise étrangère (impôts sur le bénéfice, taxes sur le chiffre d'affaires, TAP)

Contenu de la formation:

- Cadre conceptuel.
- Rôle des conventions fiscales.
- Régime de la retenue à la source.
- Régime fiscal de droit commun.
- Impôt sur le bénéfice : IBS - IRG.
- Taxes calculées sur le chiffre d'affaires. : TVA- TAP
- Etude de cas pratiques

